

Telfair Les Showrooms

Principales règles urbaines, architecturales, paysagères, environnementales et techniques







Toitures plates et en pente autorisées (monopente uniquement - entre 5° et 10°)



Construction en limite parcellaire

Zone A: min. 60% de la longueur de la route A7

Zone B : min. 20% de la longueur de la Rue Barthélémy

David



Constructions en sous-sol autorisées



Hauteur & niveaux

Zone A: 2 à 4 niveaux (16m max) Zone B: 2 à 3 niveaux (13m max)



Emprise au sol : non limitée – dans le respect de la superficie constructible de la parcelle



Surface total bâtie (SEM): min. 80% de la superficie de la parcelle



Vitrage: verre transparent / vitrages opaques ou translucides proscrits



4 places / **100m**² bâtis de showrooms 3,5 places / 100m² bâtis de bureaux



Haies, arbres et arbustes obligatoires : 1.5m d'épaisseur au min. en limite de propriété



Station individuelle de traitement des eaux obligatoire







Tri des déchets obligatoire



Installation d'un transformateur obligatoire (câbles à haute tension fournis)



Frais d'instruction de la validation de plans non-remboursables.

Les informations contenues dans cette fiche sont communiquées à titre purement indicatif et présentent de manière synthétique le contenu du cahier des charges architectural, sans aucune portée juridique. Elles ne peuvent servir de base pour la préparation de plans architecturaux et techniques. Pour cela, veuillez vous référer au cahier des charges architectural. Le promoteur se réserve le droit de modifier sans préavis toute information contenue dans le présent document.

